

2025/06

Réf. 27/03 -06

Date de convocation : 13/03/2025

Nb de membres en exercice : 63

Présents : 33

Nb de suffrages exprimés : 38

VOTE : Pour : 38

Contre : 0

Abstentions : 0

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT TECH-ALBÈRES

Séance du 27 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle du Préau à Saint-André, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre PUIGNAU.

OBJET : NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS ANNEE 2025

Étaient présents avec droit de vote :

M. JEAN ASTIE (TITULAIRE), Mme MARTINE BECK (SUPPLEANT), M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. FRANCIS BERTHELIER (TITULAIRE), M. YVES BLIN (TITULAIRE), M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), M. CHRISTIAN BOTTEIN (TITULAIRE), M. ANTOINE CASANOVAS (TITULAIRE), M. ANTOINE CHRYSOSTOME (TITULAIRE), M. CLAUDE COMMES (TITULAIRE), M. MARC DE BESOMBES-SINGLA (TITULAIRE), M. ROBERT DUGNAC (TITULAIRE), M. SERGE FAJAL (TITULAIRE), M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), M. DENIS FOURNY (TITULAIRE), Mme CORINNE GAILLOT (TITULAIRE), M. BRUNO GALAN (TITULAIRE), Mme JOSELINE LAFON (SUPPLEANT), M. JEAN LAURENT (SUPPLEANT), M. MICHEL LESOT (SUPPLEANT), Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE), M. DANIEL MEILLAT (SUPPLEANT), M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE), M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. GERARD PUJOL (TITULAIRE), M. FRANCIS QUINTANE (TITULAIRE), M. JEAN-MARC RONFLARD (TITULAIRE), M. JEAN-MICHEL SOLE (TITULAIRE), M. MICHEL THIRIET (TITULAIRE), M. ANDRE TRIVES (TITULAIRE), M. JEAN VILA (TITULAIRE), M. JACQUES VILANOVE (TITULAIRE), M. GUY VINOT (TITULAIRE),

Étaient représentés / ayant donné procuration :

M. MARCEL COLL (TITULAIRE) donne procuration à M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), M. PATRICK DORANDEU (TITULAIRE) donne procuration à M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), M. XAVIER JUHEL (TITULAIRE) donne procuration à Mme MARIE JOSÉ MACABIÈS (TITULAIRE), Mme MAYA LESNE (TITULAIRE) donne procuration à M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. MARTI VILA PASOLA (TITULAIRE) donne procuration à M. DENIS FOURNY (TITULAIRE),

Absents excusés :

M. JACQUES ARNAUDIES (TITULAIRE), M. PATRICK CASADEVALL (TITULAIRE), M. JEAN-LOUIS CATALA (TITULAIRE), Mme LYDIE FOURC (SUPPLEANT), M. NICOLAS GARCIA (TITULAIRE), M. JEAN-MARIE GOURGUES (TITULAIRE), Mme ANNIE LAMARQUE (SUPPLEANT), M. PÈRE MANZANARES (SUPPLEANT), Mme MARTINE MAUGUIN (TITULAIRE), M. ANTOINE PARRA (TITULAIRE), Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), Mme MICHELE RAYE DEBRAS (TITULAIRE), M. ALAIN RAYMOND (TITULAIRE), Mme NATHALIE REGOND PLANAS (TITULAIRE), M. PIERRE SERRA (TITULAIRE), M. HAROLD SOUILLER (TITULAIRE),

Autres participants : M. CLAUDE MARCELO (SUPPLEANT) et Mme FANNY FONTAINE (DGS CC Vallespir)

Monsieur Yves BLIN a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

OBJET : NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS ANNEE 2025

La part d'autofinancement des travaux réalisés aux comptes 45 – travaux pour comptes de tiers –, constatée aux comptes 204 – subventions d'équipements – doit être amortie. Cet amortissement, qui a pour vocation de financer la section d'investissement, est amené à fortement augmenter ces prochaines années, puisque la majorité des travaux du syndicat ont lieu sur les propriétés de tiers (propriétaires riverains, collectivités) et risque de dégrader l'équilibre de la section de fonctionnement dans les années futures.

Depuis le 1^{er} janvier 2016 (décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015), l'article L2331-4 du CGCT donne à l'ensemble des collectivités la possibilité de neutraliser budgétairement les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées. Ce dispositif budgétaire et comptable permet d'apporter de la souplesse dans le financement de l'amortissement des subventions versées et de respecter l'obligation comptable d'amortissement sans dégrader la section de fonctionnement puisque qu'une recette de fonctionnement est constatée en contrepartie d'une dépense d'investissement.

Ce choix peut être opéré chaque année par la collectivité, qui présente l'option retenue dans le budget, sachant qu'une neutralisation partielle peut être effectuée.

Compte tenu de l'intérêt de cette disposition pour la section de fonctionnement du budget du syndicat du Tech, le Président propose d'y recourir pour la totalité du montant des amortissements des subventions d'équipement versées de l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité

- **APPROUVE** le recours à la neutralisation des amortissements des subventions versées.

-**PRECISE** que les crédits nécessaires, d'un montant prévisionnel de 254 282.71 €, seront inscrits au budget de l'exercice 2025.

Fait et délibéré à Saint-André, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme,

Le Président
Alexandre PUIGNAU
Maire de Les Cluses

Le / La Secrétaire de Séance :

